



MISE EN GARDE – Vol d'équipements dans une remorque

La Sûreté du Québec tient à vous mettre en garde les propriétaires de remorques (p. ex. à bagages, porte-motos, pour bateau, pour outils de la construction, etc.) contre les risques de vols.

La Sûreté du Québec vous réitère l'importance de faire preuve de prudence et de vigilance :

- Ne laissez jamais une remorque sans surveillance;
- Lorsque vous n'utilisez pas votre remorque, stationnez celle-ci dans un endroit clôturé, éclairé ou dans un garage;
- Rangez vos outils ou tous équipements à l'intérieur de coffres barrés et fixés au châssis de la remorque;
- Installez un système d'alarme ou de repérage par satellite, ainsi que des autocollants du fabricant du système pour dissuader les voleurs;
- Prenez en note les numéros de série gravés sur vos outils. En cas de vol, ils seront inscrits dans les systèmes des organisations policières comme étant les vôtres si retrouvés. Vous pouvez également les faire buriner;

POUR OBTENIR DE L'AIDE OU SIGNALER UN COMPORTEMENT SUSPECT

- ❖ Service de police local ou Sûreté du Québec : 911
*Municipalités non desservies par le 911: composer le 310-4141 ou *4141 (cellulaire)